



Résiliation bail pour vente

Par **isa45490**, le **23/02/2012** à **08:47**

Bonjour,

J'ai résilié le bail de mes locataires pour vente. Malheureusement 6 mois se sont écoulés et je n'ai toujours pas vendu ce bien. J'ai voulu le remettre en location mais on me dit ne pas avoir droit !!! qu'en est-il ? de plus si je ne peux pas le remettre en location vu que je n'arrive pas à le vendre ai-je le droit de l'habiter moi-même et à ce moment là je louerai l'autre bien dans lequel je vis actuellement qui aura un moindre rapport mais faute de mieux ...

Merci de vos avis et réponses.

Par **edith1034**, le **23/02/2012** à **08:55**

NON IL FAUT VENDRE LE BIEN au moins un certain temps

le mot certain n'est pas défini

les lois sont rédigées hors crise

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

le locataire est parti ? il ne peut pas rester ?

Par **isa45490**, le **23/02/2012** à **09:03**

Merci pour la réponse. Le locataire est parti il y a 6 mois.
Le problème c'est que personne n'est capable de me donner un délai pendant lequel je dois vendre mon bien avant de pouvoir éventuellement le relouer.

Par **cocotte1003**, le **23/02/2012** à **13:21**

Bonjour, il n'y a pas de délais le problème est là. Faites le maximum pour avoir des preuves de votre bonne volonté encore quelques mois, cordialement